

PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL N°01-2023
Réunion du mercredi 18 janvier 2023

Le mercredi 18 janvier 2023 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la salle de la cheminée à LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 12 janvier 2023

Ordre du jour :

- Affectation anticipée des résultats
- Approbation du budget primitif 2023 et présentation des projets 2023
- Fongibilité des crédits en M57
- Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour le programme de travaux 2023
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
- Création d'un emploi permanent de technicien GeMAPI
- Création d'un emploi non permanent de chargé d'opération prévention des inondations
- Informations diverses

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE - Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO - Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Guillaume TOURNADRE – Animateur prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Bernard MARQUE

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 20 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président débute cette séance par un rappel des décisions prises au titre des délégations (*cf. diaporama joint*).

Les membres du comité syndical poursuivent la séance en abordant les points suivants :

1. Affectation anticipée des résultats

Le Président expose au comité que si l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif, elle permet également de les reporter au budget de façon anticipée (sans attendre le vote du compte administratif).

Il précise qu'il est aujourd'hui possible de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2022 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Enfin, il indique que cette affectation anticipée des résultats permettra d'équilibrer le budget en prenant en compte les besoins de financement des différents projets affichés lors des orientations budgétaires.

Le comité syndical, après avoir constaté les résultats de l'année 2022, décide, à l'unanimité, d'affecter de manière anticipée le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme indiqué dans le diaporama joint.

2. Présentation des projets 2023 et approbation du budget primitif 2023

Avant le vote du budget, le Président détaille les différents projets en cours ou à venir dont les besoins financiers sont pris en compte dans les différents chapitres du projet de budget primitif.

L'ensemble des opérations est détaillé dans le diaporama joint. Il s'agit :

- Sur le volet gestion des milieux aquatiques (GeMA) :
 - D'études de définition des programmes pluriannuels de gestion des différents bassins affluents du gave de Pau
 - De l'étude sur le transport sédimentaire du gave de Pau
 - Du renouvellement de la DIG Juscle
 - De l'étude de capture du cours d'eau à Barlest
 - De l'étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée sur le bassin du gave de Pau
 - Du diagnostic de la berge de Mirepeix
 - Du programme de gestion environnementale (embâcles, atterrissements...) du gave de Pau
 - Des travaux prévus sur divers affluents

- Sur le volet prévention des inondations (PI) :
 - Des travaux d'entretien annuel des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques
 - Des études de régularisation administratives des digues et barrages écrêteurs en plusieurs lots géographiques
 - De 8 études dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI
 - D'un dossier réglementaire et d'une étude hors PAPI

Les différentes prévisions, équilibrées en dépenses et recettes, sont présentées par chapitres (*cf. diaporama*).

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2023 ci-dessous :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 664 399 €	6 664 399 €
Investissement	1 741 937 €	1 741 937 €

3. Fongibilité des crédits en M57

Dans le cadre du référentiel M57, le comité syndical autorise, à l'unanimité, le Président à effectuer des virements de crédit à l'intérieur d'une même section entre chapitre (sauf pour les dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

4. Sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de demandes de subventions

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le lancement par le Syndicat des opérations citées dans le projet de délibération ainsi que leurs plans de financement.

5. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Le comité syndical fixe, à l'unanimité, le taux de promotion par grade à 100% pour l'ensemble des cadres d'emploi.

6. Création d'un emploi permanent de technicien GeMAPI

Compte tenu des besoins humains croissant, le comité syndical décide, à l'unanimité, de la création d'un poste de technicien GeMAPI pour assurer les missions suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre les projets du Syndicat (études et travaux)
- Participer aux choix stratégiques et au fonctionnement du Syndicat
- Assurer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations
- Assister ponctuellement les communes et EPCI-FP

Il s'agit d'un poste de catégorie B, ouvert en priorité à un fonctionnaire de la fonction publique territoriale ou par défaut, à un contractuel.

7. Création d'un emploi non permanent de chargé d'opération prévention des inondations

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de la création d'un poste de chargé d'opération prévention des inondations dans le but de :

- Piloter des projets de prévention des inondations
- Accompagner les projets hydrauliques complexes
- Contribuer aux choix stratégiques et au fonctionnement du Syndicat
- Participer à la gestion des ouvrages de prévention des inondations

Ce poste est ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A). Il s'agit d'un contrat de projet de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Le jury de recrutement pour ces 2 postes aura lieu au 2^{ème} trimestre 2023.

8. Informations diverses

Différents points ont également été abordés, lors de ce comité syndical :

- Le jeu mis en œuvre dans les écoles « les inondations, ça vous gave ? » a été présenté par la chargée de mission PAPI
- Des images de l'épisode du 15 au 18 janvier 2023 ont été projetées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Pour extrait conforme.

Le Président,

A blue ink signature is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du" on the top line and "GAVE DE PAU" on the bottom line.

Michel CAPERAN